

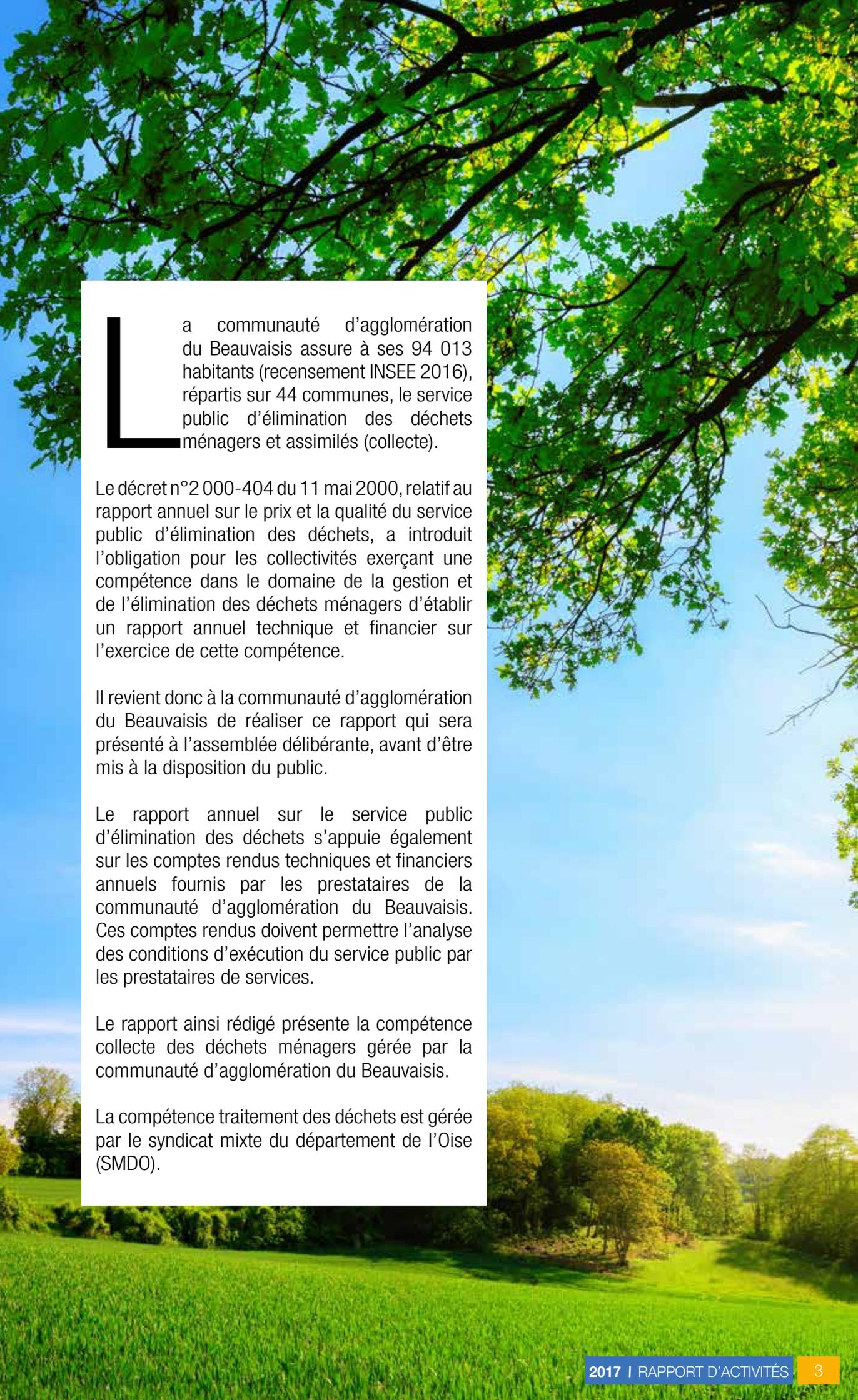
# RAPPORT ANNUEL



## RAPPORT ANNUEL | 2017

Sur la qualité et le prix du service public  
d'élimination des déchets





**L**a communauté d'agglomération du Beauvaisis assure à ses 94 013 habitants (recensement INSEE 2016), répartis sur 44 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés (collecte).

Le décret n°2 000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Il revient donc à la communauté d'agglomération du Beauvaisis de réaliser ce rapport qui sera présenté à l'assemblée délibérante, avant d'être mis à la disposition du public.

Le rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets s'appuie également sur les comptes rendus techniques et financiers annuels fournis par les prestataires de la communauté d'agglomération du Beauvaisis. Ces comptes rendus doivent permettre l'analyse des conditions d'exécution du service public par les prestataires de services.

Le rapport ainsi rédigé présente la compétence collecte des déchets ménagers gérée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

La compétence traitement des déchets est gérée par le syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO).

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

Les faits marquants de l'année 2017	P. 6
L'organisation du service cadre de vie - déchets	P. 8

## L'ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE

Les collectes en porte-à-porte	P. 10
Les collectes par apport volontaire	P. 14
La collecte des déchets d'activités de soins à risques Infectieux (DASRI)	P. 14
La collecte des textiles - linge de maison - chaussures (TLC)	P. 14
Les équipements intercommunaux	P. 15

## LES INDICATEURS TECHNIQUES

La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels	P. 18
La collecte sélective des emballages ménagers et des papiers-cartons	P. 18
La collecte sélective du verre	P. 20
La collecte sélective des déchets végétaux	P. 21
La collecte des objets encombrants	P. 22
La collecte des textiles	P. 23
Les autres collectes	P. 23
Les déchetteries	P. 24
Les points verts	P. 28
Les jardins familiaux	P. 29
Le traitement des déchets	P. 30
Le bilan des tonnages	P. 31

## LA PRÉVENTION ET LA SENSIBILISATION

P. 32

## LES INDICATEURS FINANCIERS

Les marchés publics	P. 36
Le budget 2017	P. 38
Le coût d'élimination des déchets ménagers	P. 39

## PROJETS ET PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2018

P. 41



## INTRODUCTION

## DISTRIBUTION DE BACS À ORDURES MÉNAGÈRES POUR LES COMMUNES DE L'EX-CCRB

Les foyers des communes de « l'ex-CCRB » disposaient déjà de bacs de tri sélectif (bacs jaunes et bacs bleus), mais ils devaient se procurer leur propre conteneur d'ordures ménagères.

Afin d'harmoniser au mieux le service public sur tout le territoire et rendre moins fastidieux le travail des rippeurs, les agents du service cadre de vie - déchets renforcé par le personnel de l'ex-CCRB, ont procédé à une grande distribution de bacs d'ordures ménagères.



Les distributions ont démarré fin juin par les communes d'Haudivillers, Le Fay-Saint-Quentin, Laversines, Velennes, Rémérangles, Lafraye et Fouquerolles. Une seconde phase a eu lieu en octobre les communes de La Rue-Saint-Pierre, La Neuville-en-Hez, Bailleul-sur-Thérain, Hermes, et Litz. La dernière phase s'est achevée mi-décembre avec la commune de Bresles. Un bac d'ordures ménagères a été attribué à chaque habitant selon le nombre de résidents au foyer.

**LA DISTRIBUTION EN CHIFFRES :** Nombre de bacs distribué : 4 692  
Nombre de jour de distribution : 9  
Nombre d'heures rémunéré : 866  
Coût de la prestation : 152 545,61€



## BEAUVAIS : REMPLACEMENT DE LA COLLECTE DU VERRE EN PORTE-À-PORTE PAR DE L'APPORT VOLONTAIRE

Le service cadre de vie - déchets a implanté durant le mois d'août 2017, 87 nouvelles bornes de collecte de verre à Beauvais, afin de compléter le dispositif existant et de généraliser le système d'apport volontaire sur l'ensemble des communes de l'agglomération.

Ce changement d'organisation fût motivé par la volonté des élus de l'agglomération de rendre le même service à tous les habitants et de garantir un service performant au meilleur prix.

La collecte du verre en porte-à-porte est non seulement très coûteuse, mais elle n'est pas plus efficace que l'apport volontaire. En France, d'ailleurs, 80 % du verre collecté et recyclé provient de l'apport volontaire.

Une étude a démontré que le tonnage du verre collecté en porte-à-porte à Beauvais n'a quasiment pas augmenté depuis 4 ans alors que, dans le même temps, les volumes collectés en apport volontaire ont augmenté. Ce diagnostic a également mis en évidence que seul 15 % des foyers beauvaisiens utilisaient régulièrement ce service de collecte en porte-à-porte.

La généralisation du service de collecte par apport volontaire va permettre de maîtriser la hausse constante des coûts et doit permettre de poursuivre les efforts fournis en matière de collecte sélective.

## CRÉATION D'UN POINT VERT SUR LA COMMUNE DE WARLUIS

La communauté d'agglomération du Beauvaisis a développé un système de gestion multifilières dont l'un des maillons essentiels est la collecte séparative des déchets végétaux, par apport volontaire, par le biais de 8 plates-formes.

Ces points « déchets verts » définis comme des espaces clos et gardiennés ont pour objectifs :

- de permettre aux habitants de la CAB d'évacuer des déchets non collectés par le service de ramassage en porte-à-porte ;
- de limiter la multiplication des dépôts sauvages, de permettre une valorisation des produits issus du compostage et de préserver ainsi l'environnement.

La commune de Warluis s'est rapprochée de la CAB pour la création d'un point vert car la population de cette commune était habituée à utiliser des solutions locales qui aujourd'hui ne peuvent être pérennisées : un lieu de dépôt local n'est plus approprié (ancienne sablière), et la mise à disposition par la commune plusieurs fois par an de bennes en libre-service.

Par ailleurs, la création de ce point vert permettra d'étoffer le secteur sud-est du territoire qui est aujourd'hui un peu dépourvu.

Le conseil communautaire réuni le 29 juin 2017 à délibéré de façon favorable à ce projet.

L'ouverture de ce nouveau point vert est prévue pour juin 2018.

## EXTENSION DE LA DISTRIBUTION DES BIO-CONTENEURS

Depuis 2005, les déchets végétaux (tontes de pelouse, branchages, feuilles...) sont collectés, chaque lundi dans des sacs en papier kraft ou en fagots ficelés, pour une collecte devant le domicile.

Depuis le 12 septembre 2011, les habitants de la commune de Bonlier expérimentent l'utilisation d'un quatrième bac destiné à la collecte des déchets végétaux en remplacement des sacs papier afin de tester la faisabilité, les avantages et les inconvénients d'une collecte avec un bac à roulettes en vue de généraliser le dispositif à l'ensemble du territoire.

Cette expérimentation a rencontré un véritable succès. Ce nouveau bac a séduit l'ensemble des utilisateurs car il est jugé plus maniable que les sacs, ne risque pas le déchirement en cas de pluie, il est attribué une fois pour toute et ne nécessite donc pas de réapprovisionnement durant la saison.

Le bio-conteneur présente également d'autres qualités : doté d'un système d'aération spécifique, il permet l'évacuation d'eau sous forme de vapeur réduisant d'autant le poids total des végétaux collectés et traités, et donc des coûts de fonctionnement. Il évite également de gaspiller du papier, sous la forme de sac très onéreux qu'il faut remplacer chaque année.

Les communes de Saint-Paul, Pierrefitte-en-Beauvaisis et Aux-Marais ont été équipées en 2017, soit l'équivalent de 1 173 bacs distribués.

**Au total 7 communes et 3 170 foyers sont dotés fin 2017.**

## → RECONDUCTION DES ACTIONS PHARES

### LA COLLECTE DES SAPINS

Pour la première fois en 2013, la CAB. a organisé une collecte des sapins de Noël en porte-à-porte sur l'ensemble de son territoire. Ce nouveau dispositif reconduit pour les fêtes de fin d'année 2016-2017, a de nouveau rencontré un franc succès confirmant l'utilité d'un tel dispositif. 19,74 tonnes ont été collectées sur l'ensemble de la collectivité soit une progression de 3 % par rapport à 2016.

### DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST

Les déchets végétaux issus des déchetteries et de la collecte en porte-à-porte (feuilles, tontes, résidus d'élagage et de taille, petits branchages) sont transformés avec le temps en compost. Parmi ses principaux bienfaits, en paillage, celui-ci améliore la structure du sol (rétention d'eau, aération, libération progressive d'éléments nutritifs), garde la terre humide et préserve un sol sans mauvaises herbes. Mieux, mélangé à de la terre végétale, il s'utilise comme terreau pour le rempotage et les plantations d'extérieurs comme d'intérieurs.

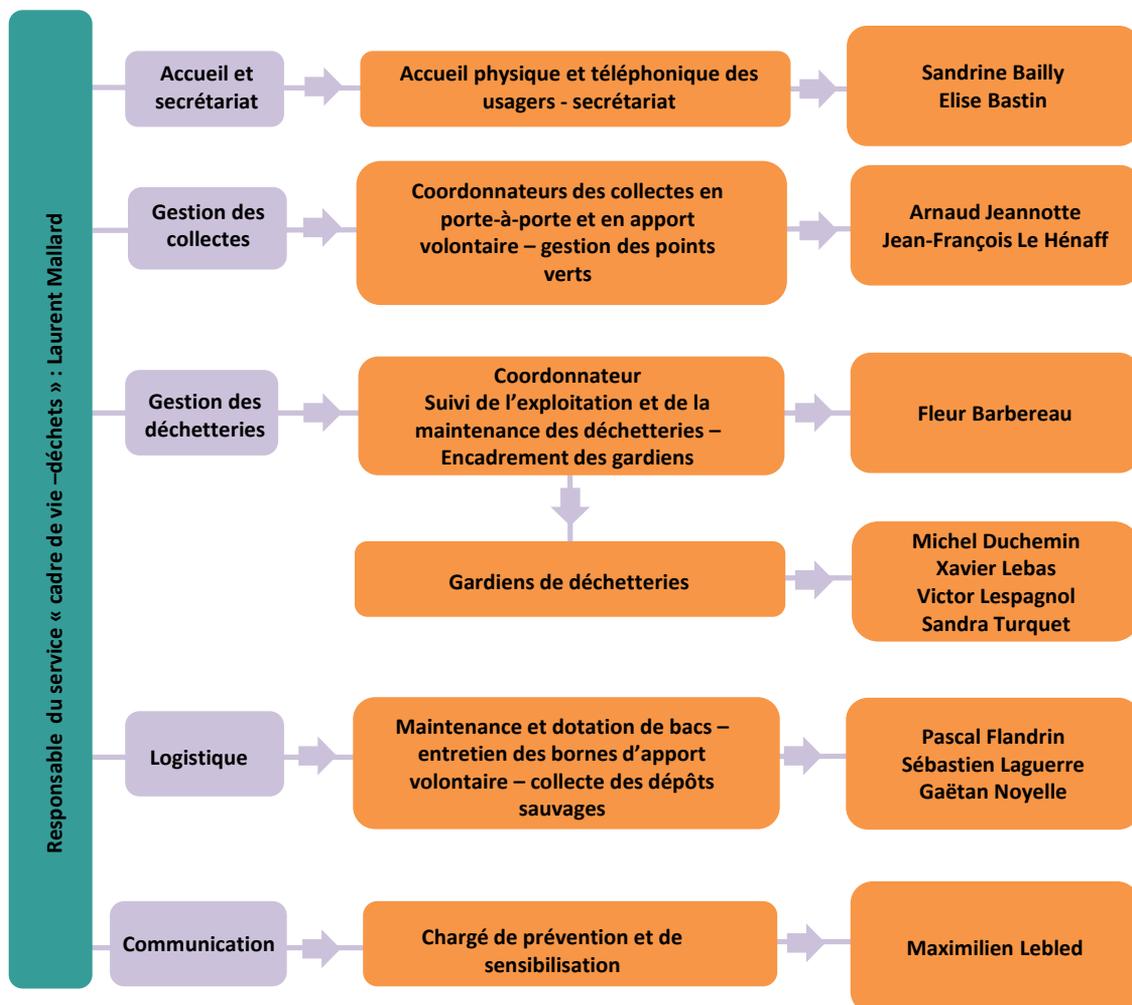
Le service cadre de vie - déchets organise depuis 2013 une distribution gratuite de compost sur la déchetterie d'Auneuil à l'ensemble des administrés de la CAB. Cette opération qui s'est déroulée, en 2017 les mercredis 19 et 26 avril et les samedis 22 et 29 avril a rencontré un vif succès puisque plus de 600 usagers se sont partagés près de 50 tonnes de compost mis à disposition gratuitement par la société Agri-Environnement.

## L'ORGANISATION DU SERVICE "CADRE DE VIE - DÉCHETS"

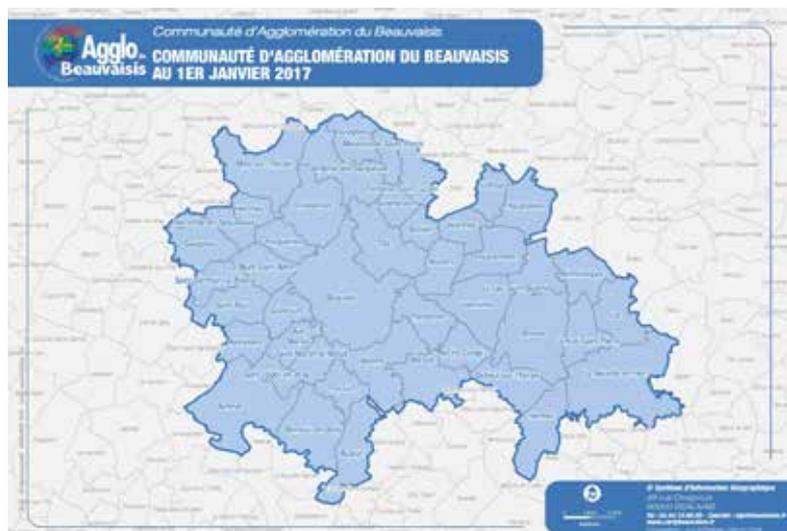
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a pris à sa charge la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés. La compétence de traitement des déchets est exercé par le SMDO depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

La politique communautaire de gestion des déchets ménagers et assimilés est réfléchiée au sein d'une commission assainissement et cadre de vie présidée par M. CHRISTIAENS, Vice-Président de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Cette politique est mise en œuvre par une équipe technique :



Cette équipe veille au bon fonctionnement de la collecte des déchets ménagers et assimilés, par les contrôles qualitatif et quantitatif des prestations effectuées par les différents prestataires de services sur les communes de l'agglomération.



La communauté d'agglomération du Beauvaisis regroupe 94 013 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017.



L'ORGANISATION GÉNÉRALE  
DU DISPOSITIF DE COLLECTE

# L'ORGANISATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE

Le mode d'organisation de la collecte est fortement lié au contexte local et au niveau de qualité du service proposé mais également à la gestion des coûts tout en prenant en compte les futures évolutions réglementaires.

## LES COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

Pour ce type de collecte, le service cadre de vie - déchets met gratuitement à la disposition des administrés et des professionnels des conteneurs :

- à couvercle jaune, pour la collecte des bouteilles plastiques et métalliques, briques alimentaires (corps creux) ;
- à couvercle bleu, pour la collecte des papiers et cartons (corps plats) ;
- à couvercle vert clair, pour la collecte du verre (pour Beauvais uniquement jusqu'en avril 2017) ;
- à couvercle vert foncé, pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (uniquement pour les particuliers) ;
- des sacs papiers biodégradables, à usage unique, ou bio-conteneur pour la collecte des déchets végétaux (uniquement pour les particuliers) ;
- des bacs beige/chocolat pour la collecte des ordures ménagères des professionnels ;
- des bacs bleu (cuve et couvercle) pour la collecte des cartons des professionnels.

### Les contenants :



### La collecte des ordures ménagères résiduelles :

La collecte des déchets ménagers résiduels a lieu pour l'ensemble de la population toute l'année, au moins une fois par semaine, excepté les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.

Au sein de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, le service de collecte fonctionne en délégation de service.

### Sur la commune de Beauvais :

La collecte est assurée par la société **NCI Propreté France**. Les horaires et fréquences de collecte sont les suivants :

Secteurs	Fréquence de collecte	Horaires de collecte
Centre-ville	5 fois par semaine	de 19 h à 22 h 30
Hyper-centre	6 fois par semaine	de 19 h à 22 h 30
Habitat collectifs de : Argentine ; Saint-Lucien Saint-Jean ; Saint-Quentin	3 fois par semaine	de 15 h à 18 h
Autres secteurs pavillonnaires	2 fois par semaine	de 4 h à 12 h
Zones d'activités	1 fois par semaine	de 15 h à 18 h

### Sur les 43 autres communes :

La collecte des ordures ménagères est assurée par la société **NCI Propreté France** pour l'ensemble des 30 communes de la CAB historique.

Pour les 13 communes de la CAB Est élargie le service est assuré par le groupe **Suez**.

Pour les communes hors Beauvais, la fréquence de collecte des déchets ménagers est réduite à un ramassage hebdomadaire. Sur certaines communes rurales la collecte des ordures ménagères est renforcée d'un ramassage supplémentaire par semaine sur les grands ensembles.

Le service de collecte assure le service entre 4 h et 12 h.

Secteurs «CAB historique»	Fréquence de collecte
<b>Communes rurales Nord-Est</b> Bonlier, Fontaine-Saint-Lucien, Guignecourt, Juvignies, Milly-sur-Thérain, Maison-celle-Saint-Pierre, Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse.	1 fois par semaine le mardi
<b>Communes rurales Nord-Ouest</b> Fouquénies, Goincourt, Herchies, Le Mont-Saint-Adrien, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Paul, Savignies.	1 fois par semaine le vendredi
<b>Communes rurales Sud-Est</b> Allonne, Auteuil, Berneuil-en-Bray, Nivillers, Rochy-Condé, Therdonne, Warluis.	1 fois par semaine le mercredi
<b>Communes rurales Sud-Ouest</b> Auneuil, Aux-Marais, Frocourt, Rainvillers, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Noeud.	1 fois par semaine le jeudi

Communes rurales CAB Est élargie	Fréquence de collecte
Bailleul-sur-Thérain, Hermes, La Rue-Saint-Pierre, Laversines	1 fois/semaine pour le pavillonnaire : Lundi 2 fois/semaine pour le collectif : Lundi - Jeudi
Bresles - secteur 1	1 fois/semaine pour le pavillonnaire : Mardi 2 fois/semaine pour le collectif : Mardi - Vendredi
Bresles - secteur 2	1 fois/semaine pour le pavillonnaire : Vendredi 2 fois/semaine pour le collectif : Vendredi
Fouquerolles, Haudivillers, Lafraye, Le Fay-Saint-Quentin, Velennes	Mercredi
Litz	Jeudi

### La collecte des emballages ménagers recyclables :

Mise en place depuis 1996, la collecte sélective concerne aujourd'hui l'ensemble des résidences individuelles et les collectifs du territoire de l'agglomération.

La collecte des emballages ménagers recyclables concerne les corps creux (bouteilles plastiques et métalliques, briques alimentaires) et les corps plats (papiers-journaux-magazines-cartons) pour les particuliers, ainsi que les cartons et papiers de bureaux pour les professionnels.

### Sur le territoire de la Ville de Beauvais :

Cette collecte est assurée par la société **NCI Propreté France**, une fois par semaine. Les horaires de collecte sont les suivants :

Secteurs	Horaires de collecte
Centre-ville et Hyper-centre	de 19 h à 22 h 30
Habitat pavillonnaire	de 4 h à 12 h
Habitat collectif	de 15 h à 18 h
Zones d'activités	de 15 h à 18 h

### Sur les 43 autres communes :

La collecte est assurée par la société **NCI Propreté France**.

Pour les communes rurales de la CAB historique : une semaine sur deux, de 4 h à 12 h :

- les semaines paires pour les emballages plastiques et métalliques, briques alimentaires ;
- les semaines impaires pour les papiers et les journaux-magazines.

Pour les communes de la CAB Est élargie, les emballages plastiques et métalliques, ainsi que les papiers cartons sont collectés chaque semaine en benne bi-compartmentée.



Secteurs «CAB historique»	Jours de collecte
<b>Communes rurales Nord-Est</b> Bonlier, Fontaine-Saint-Lucien, Guignecourt, Juvignies, Milly-sur-Thérain, Maisoncelle-Saint-Pierre, Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse.	Mardi
<b>Communes rurales Nord-Ouest</b> Fouquenies, Goincourt, Herchies, Le Mont-Saint-Adrien, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Paul, Savignies.	Vendredi
<b>Communes rurales Sud-Est</b> Allonne, Auteuil, Berneuil-en-Bray, Nivillers, Rochy-Condé, Therdonne, Warluis.	Mercredi
<b>Communes rurales Sud-Ouest</b> Auneuil, Aux-Marais, Frocourt, Rainvillers, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Noeud.	Jeudi

Communes rurales CAB Est élargie	Jours de collecte
Hermes	Lundi
Fouquerolles, Haudivillers, Laversines, Le Fay-Saint-Quentin, Rémérangles, Velennes	Mercredi
Bresles, La Rue-Saint-Pierre	Jeudi
Bailleul-sur-Thérain, Lafraye, La Neuville-en-Hez, Litz	Vendredi

### La collecte sélective des déchets végétaux :

Cette collecte est assurée par la société **NCI Propreté France** sur l'ensemble des communes CAB historique. Le service n'est pas rendu sur les communes de la CAB Est élargie.

Les déchets végétaux représentent l'ensemble des déchets de jardin des particuliers : tontes de pelouse, feuilles mortes, fleurs fanées, tailles de haies, branchages d'arbustes...), exempts de tout autre type de matériaux y compris les terres, sables, gravats et fumiers.

La collecte des déchets végétaux est réservée exclusivement aux maisons particulières. L'habitat collectif, les résidences privées et les offices HLM ne sont pas pris en compte par cette prestation.

La collecte est hebdomadaire et fait l'objet de deux sectorisations :

- le jeudi pour les communes de Beauvais et Bonlier ;
- le lundi pour les 29 autres communes.

Les déchets végétaux doivent être présentés à la collecte dans des sacs papier traités agréés ou bio-conteneurs, fournis gratuitement et distribués par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Les administrés ayant des volumes importants à évacuer doivent apporter leurs déchets végétaux dans les déchetteries intercommunales, les points verts du territoire de l'agglomération ou pratiquer le compostage individuel.

La communauté d'agglomération gère la collecte des déchets sur les 31 communes de son territoire. Aussi, il est nécessaire de répartir la charge de travail, le nombre de véhicules de collecte sortant et les moyens humains de manière homogène pour chaque demi-journée de chaque semaine, et ceci pour chaque flux : ordures ménagères, emballages plastiques et métalliques, papiers et cartons, verre et déchets végétaux. Aujourd'hui, au vu du nombre de foyers au sein du territoire, il est techniquement impossible de collecter les déchets végétaux des 40000 foyers sur une seule demi-journée, le lundi. C'est pour cette raison que la collecte des déchets végétaux, pour la commune de Beauvais, a été décalée au jeudi matin.

## La collecte des objets encombrants :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la collecte des objets encombrants s'effectue, en porte-à-porte, sur rendez-vous après appel téléphonique des usagers.

Ce service ne concerne que les communes de la CAB historique. Il n'est pas encore effectif sur les communes de la CAB Est élargie.

Cette prestation est assurée par le prestataire de services : **SITA Oise**.



Les objets encombrants sont collectés en deux flux :

- les objets encombrants non valorisables collectés en benne ;
- les objets encombrants valorisables, les déchets électriques et électroniques ainsi que la ferraille sont collectés à l'aide d'un camion plateau.

La société SITA Oise, lors de la collecte des encombrants, est tenue de préserver l'état des objets pouvant être réemployés, ainsi que des appareils électriques et électroniques. Ces derniers sont collectés de sorte de pouvoir être isolés au vidage. Les autres objets encombrants dits "non valorisables" sont compactés lors du ramassage et évacués vers le centre de stockage de Bailleul-sur-Thérain.

### "objets encombrants" :

Équipements ménagers (*pooids, volume ou nature considérés hors déchets ménagers*).

→ lave-linges, réfrigérateurs, congélateurs, appareils de cuisson, vélos, meubles, sommiers, matelas, canapés...

### NON CONSIDÉRÉS comme encombrants :

- gravats issus des travaux des particuliers ;
- déchets fermentescibles (déchets ménagers, végétaux, souches d'arbres) ;
- déchets dangereux des ménages ; peinture, huile de vidange, piles, batteries... ;
- pneus ;
- extincteurs ;
- bouteilles de gaz.

## La collecte du verre en porte-à-porte :

La collecte en porte-à-porte du verre concerne uniquement la ville de Beauvais. Elle est assurée par la société **NCI Propreté France** et effectuée tous les 15 jours.

**Ce service a été remplacé par de l'apport volontaire en septembre 2017.**

**L'entreposage du verre a été transféré du centre de tri de Rochy-Condé (exploitant SITA Oise) vers le centre de tri de DECAMP-DUBOS d'Allonne-Warluis.**

## La collecte des déchets assimilables :

Sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, les déchets assimilables aux déchets ménagers (ne provenant pas des ménages) sont collectés en même temps que ceux produits par les ménages, sous réserve du respect du type et des quantités de déchets présentés à la collecte.

Sont concernés, les différents bâtiments administratifs, les établissements scolaires, les artisans, les commerçants, les PME-PMI... La collecte se faisant en même temps que les ménages, le tonnage n'est pas quantifié avec exactitude.

Pour répondre plus spécifiquement aux besoins des professionnels et des administrations, une collecte de cartons a été mise en place sur la zone hyper-centre ville de Beauvais et les zones d'activités.

## LES COLLECTES PAR APPORT VOLONTAIRE

La collecte sélective en apport volontaire est désormais bien implantée sur le territoire de l'agglomération et représente un excellent complément à la collecte organisée en porte-à-porte.

Elle s'opère sur le domaine public ou assimilé grâce à des colonnes de récupération destinées à recevoir :

- le verre (colonne à plastron vert) ;
- le papier (colonne à plastron bleu) ;
- les emballages plastiques (colonne à plastron gris ou jaune) ;
- les ordures ménagères (colonne à plastron gris).

La collecte du verre, par apport volontaire, est désormais assurée par la société **DECAMP-DUBOS** ou la CAB et MINÉRIS sur l'ex-CCRB.

La collecte des emballages plastiques et métalliques, des papiers-cartons et des ordures ménagères est assurée par la société **NCI Propreté France**.



263 colonnes aériennes et 192 colonnes enterrées sont réparties sur les 44 communes de l'agglomération pour répondre aux besoins des habitants du territoire.

Sur la ville de Beauvais, il y a :

- 66 colonnes à papiers (26 aériennes et 40 enterrées) ;
- 76 colonnes pour les emballages plastiques (32 aériennes et 44 enterrées) ;
- 85 colonnes pour la collecte du verre (44 aériennes et 41 enterrées) ;
- 67 colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères.

Sur les communes rurales, il y a 159 colonnes destinées uniquement à la collecte du verre.

## LES COLLECTES DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX

Les déchets concernés par cette collecte sont exclusivement les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) tranchants, piquants ou coupants (seringues, aiguilles, embouts de stylos injecteurs, lancettes, scalpels...) produits par les particuliers en auto-traitement résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

La collecte, l'évacuation et le traitement des DASRI qui était assurés en 2013 par le prestataire de services SANICOLLECT 60 est désormais pris en charge gratuitement par l'Eco-organisme DASTRI.

## LA COLLECTE DES TEXTILES



Afin d'optimiser cette collecte le service cadre de vie - déchets a choisi en 2012 de contractualiser avec les deux partenaires locaux, le **Relais et Ecotextile**, au travers de la signature d'une convention tripartite.

Suite à la fusion avec l'ex-territoire de la CCRB, c'est aujourd'hui 64 points d'apport volontaire destinés aux textiles, linges de maison et chaussures, qui sont présents sur notre territoire.



## LES ÉQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX : LES DÉCHETTERIES ET LES POINTS VERTS

Les déchetteries et les points verts sont des espaces aménagés permettant aux habitants de la communauté d'agglomération du Beauvaisis d'évacuer, par apport volontaire, des objets qui ne sont pas pris en charge par les autres collectes.

Ces équipements apportent aux usagers la garantie que les déchets recueillis seront traités, selon leur nature, dans des filières de valorisation spécifiques. Les gardiens des déchetteries et des points verts sont là pour assurer la propreté des lieux et aider au tri des produits.

### → LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DE BEAUVAIS :

La déchetterie est située au 17 rue Joseph Cugnot (commune de Beauvais).

Le gardiennage et l'évacuation des déchets sont assurés par un prestataire de service : la société **DECAMP-DUBOS**.

Quatre personnes sont affectées au gardiennage et à l'évacuation des déchets.

#### Horaires d'ouverture :

<b>Période d'été :</b> (du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre) Du lundi au samedi : 9 h - 12 h 50 / 14 h - 17 h 50 Le dimanche : 9 h - 12 h 50	<b>Période d'hiver :</b> (du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars) Du lundi au samedi : 9 h - 12 h 50 / 14 h - 16 h 50 Le dimanche : 9 h - 12 h 50
--	--

#### Les déchets acceptés :

- Les déchets végétaux : déchets de jardins, tontes, taille de haies, feuilles ... ;
- Les gravats : briques, pierres, parpaings ... ;
- Les ferrailles ;
- Le bois ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants non recyclables ;
- Les déchets dangereux spécifiques (DDS) : peintures, solvants, aérosols, combustibles... ;
- Le verre ;
- Les emballages recyclables (corps creux) ;
- Les TLC (textiles d'habillement, linge de maison, chaussures) ;
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) (depuis mars 2008) ;
- L'amiante lié à des matériaux inertes (depuis juillet 2007 sous conditions strictes) ;
- Les capsules Nespresso ;
- Les cartouches d'encre ;
- Les néons / lampes ;
- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

### → LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE D'AUNEUIL :

Ouverte en octobre 2005, la déchetterie est située **rue de la Sablière** dans la zone industrielle de la commune d'Auneuil. Le gardiennage est assuré en régie. L'évacuation des déchets est assurée par un prestataire de service : la société **DECAMP-DUBOS** (et Agri-Environnement pour les déchets végétaux).

#### Horaires d'ouverture :

<b>Période d'été :</b> (du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre) Du lundi au samedi : 9 h - 12 h 50 / 14 h - 17 h 50	<b>Période d'hiver :</b> (du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars) Du lundi au samedi : 13 h - 16 h 50
---	---

#### Les déchets acceptés :

- Les déchets végétaux ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Le bois ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants non recyclables ;
- Les déchets dangereux spécifiques (DDS) ;
- Le verre ;
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ;
- Les TLC (textiles d'habillement, linge de maison, chaussures) ;
- Déchets d'éléments d'ameublement (DEA) ;
- Les capsules Nespresso.

## → LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DE BAILLEUL-SUR-THÉRAIN (EX-CCRB) :

La déchetterie est située au Mont César, route départementale 125 sur la commune de Bailleul-sur-Thérain. Le gardiennage est assuré en régie. Le site est mis à disposition de la CAB par le prestataire **VÉOLIA** qui nous loue la parcelle, assure le transport et le traitement des déchets.

### Horaires d'ouverture :

Lundi : 14 h - 16 h 50  
Mardi - Jeudi - Vendredi - Samedi :  
9 h - 12 h 50 et 14 h - 16 h 50  
Fermeture le mercredi

### Les déchets acceptés :

- Les déchets végétaux ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants non recyclables ;
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) ;
- Le verre ;
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), néons et ampoules ;
- Les textiles ;
- Les cartouches d'encre ;
- Les pneumatiques ;
- Les capsules Nespresso.

## → LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DE HERMES (EX-CCRB) :

La déchetterie est située rue du Moulin de l'Isle à Hermes. Le gardiennage est assuré en régie. Le transport et le traitement des déchets sont assurés par le prestataire **BAUDELET**.

### Horaires d'ouverture :

Mercredi : 9 h - 11 h 50  
Vendredi : 14 h - 16 h 50  
Samedi : 9 h - 11 h 50 et 14 h - 16 h 50

### Les déchets acceptés :

- Les déchets végétaux ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants non recyclables ;
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) ;
- Le verre ;
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), néons et ampoules ;
- Les textiles ;
- Les cartouches d'encre ;
- Les pneumatiques ;
- Les capsules Nespresso ;
- Les bouteilles de gaz ;
- Déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

## → LA DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DE VELENNES (EX-CCRB) :

La déchetterie est située chemin vicinal n° 3 à Velennes. Le gardiennage est assuré en régie. Le transport et le traitement des déchets sont assurés par le prestataire **BAUDELET**.

### Horaires d'ouverture :

Lundi - Mercredi - Samedi :  
14 h - 16 h 50

### Les déchets acceptés :

- Les déchets végétaux ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants non recyclables ;
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) ;
- Le verre ;
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), néons et ampoules ;
- Les textiles ;
- Les cartouches d'encre ;
- Les pneumatiques ;
- Les capsules Nespresso.

## → LES POINTS VERTS :

La communauté d'agglomération du Beauvaisis a développé depuis sa création un système de gestion multifilières dont l'un des maillons essentiels est la collecte séparative des déchets végétaux, par apport volontaire, par le biais de sept plates-formes situées à :

- Aux-Marais ;
- Goincourt ;
- La Neuville-en-Hez ;
- Milly-sur-Thérain ;
- Pierrefitte-en-Beauvaisis ;
- Saint-Martin-le-Noeud ;
- Troissereux ;
- Verderel-lès-Sauqueuse.



## LES INDICATEURS TECHNIQUES

## LES INDICATEURS TECHNIQUES

### LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS RÉSIDUELS

Depuis 2003, une comparaison détaillée des résultats fait apparaître une baisse régulière des tonnages d'ordures ménagères du fait notamment de l'arrêt de la collecte systématique des encombrants avec les ordures ménagères et la mise en place de la collecte sélective des déchets végétaux depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005.

**Pour l'année 2017, la production annuelle d'ordures ménagères est de 286 kg/hab/an (- 441,18 tonnes par rapport à l'année 2016 soit une baisse de 1,6 %).**

Entre 2009 et 2017, on observe une baisse significative des tonnages d'ordures ménagères et assimilés collectés sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis :

**réduction de 6661 tonnes** soit une baisse d'environ 20 % sur les 9 dernières années.



Les déchets résiduels sont enfouis en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND). Ils transitent au préalable sur le quai de transfert **VÉOLIA** situé sur la commune de Bailleul-sur-Thérain.

**En 2017**

La baisse du tonnage des ordures ménagères se poursuit. Ce résultat est notamment le fruit d'un travail important de sensibilisation des professionnels, à une meilleure gestion de leurs déchets, conduisant à une valorisation systématique de leurs cartons, et le respect des limites de volume collecté. Ce travail doit désormais s'étendre à l'ensemble des gros producteurs. Les actions de sensibilisation menées sur le thème de la prévention contribuent également à ce bon résultat.

### LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PAPIERS-CARTONS

La collecte sélective comprend les tonnages des corps creux (emballages plastiques et métalliques, briques alimentaires), des corps plats (papiers, journaux, cartons, magazines) et des cartons professionnels issus de la collecte spécifique des zones d'activités et commerçantes de Beauvais.

Les tonnages de l'année 2017 se répartissent de la manière suivante :

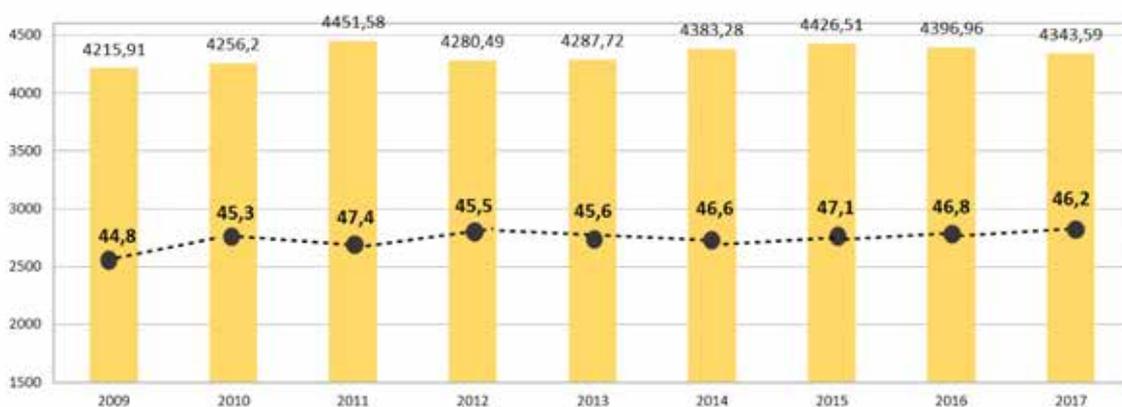
- **Cartons professionnels : 318,28 tonnes (↗ de 11,38 tonnes / 2016) ;**
- **Corps plats : 3 053,05 tonnes (↘ de 88,07 tonnes / 2016) ;**
- **Corps creux : 972,26 tonnes (↗ 25,82 tonnes / 2016).**

En 2017, 4 343,59 tonnes de déchets recyclables sont issus de la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire (hors verre et déchets végétaux). On peut noter une légère baisse des tonnages de la collecte sélective, par rapport à l'année 2016, - 53,37 tonnes.

Nos performances sont constantes et ont tendance à se stabiliser. Ces observations faites sur le plan national montrent qu'après 20 ans de déploiement et de progression constante du taux de recyclage des emballages ménagers, les performances de tri en France plafonnent à 67 % de recyclage.

Des disparités importantes sont à noter d'une zone géographique à l'autre, où l'on trie plus de 65 kg/an/hab quand ailleurs on plafonne à 20 kg/hab/an. La CAB compte une proportion d'habitat vertical très importante, plus de 53,5 % essentiellement concentré sur Beauvais, qui par ailleurs possède un centre-ville très étoffé dont l'habitat ne se prête pas à la mise en place de la collecte sélective.

**L'extension des consignes de tri en 2019 avec une collecte en monoflux (un bac au lieu de deux) permettra grâce à la simplification du geste de tri et l'intégration dans ce nouveau dispositif de tous les emballages en plastiques une augmentation significative des performances.**



Les corps creux et corps plats sont triés dans les centres de tri situés sur les commune de Warluis (**DECAMP-DUBOS**) et de Saint-Just-en-Chaussée (**GURDEBEKE**).

**En 2017**

- CAB historique : 3 568,06 tonnes (3 643,82 tonnes en 2016)
- Ex-CCRB : 775,53 tonnes (750,64 tonnes en 2016)

Aspects financiers > postes de dépenses	2016		2017	
	Collecte*	Traitement	Collecte*	Traitement
Ordures ménagères	3 380 446 €	1 852 459 €	3 449 059 €	1 849 157 €
Corps creux et plats				
Contribution forfaitaire Syndicat		375 900 €		502 551 €
<b>TOTAL</b>	5 608 805 €		5 800 767 €	
TOTAL par habitant	58,15 €/hab.		60,14 €/hab.	
TOTAL à la tonne	176,53 €/t		185,46 €/t	

La collecte sélective des ordures ménagères, des corps creux et plats étant faite en grande partie de façon simultanée en benne bi-compartmentée, le coût a été globalisé dans un seul et même forfait. Nous ne disposons donc pas de coût à la tonne différenciée.

La collecte subit une augmentation d'environ 2 % liée aux révisions annuelles des tarifs. Le traitement est en hausse de 5,5 %, la contribution forfaitaire du SMDO étant de 5,21 € TTC/habitant/an contre 4 € TTC/habitant/an auparavant pour le SYMOVE.

Le montant des recettes Eco-Emballages et de reventes des matériaux recyclés n'est pas connu car le SMDO les mutualisent sur l'ensemble des ses adhérents et les déduits de ses coûts de fonctionnement.

## LA COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE

Deux systèmes de collecte du verre coexistent sur le territoire de la communauté d'agglomération :

- Une collecte en porte-à-porte sur la ville de Beauvais ;
- Une collecte par apport volontaire sur l'ensemble des communes.

En 2017, la collecte du verre a généré 2 386,85 tonnes (25,4 /hab/an) :

- **661,38 tonnes collectées en porte-à-porte sur la ville de Beauvais ;**
- **1 340,58 tonnes collectées par apport volontaire sur le secteur CAB historique ;**
- **384,89 tonnes collectées par apport volontaire sur le secteur de l'ex-CCRB.**



La collecte du verre en porte-à-porte sur Beauvais a été substituée par de l'apport volontaire en septembre 2017. Un maillage étoffé de la commune, avec l'implantation de 86 bornes d'apport volontaire, ainsi qu'une communication soutenue ont permis dès les premiers mois un transfert efficace du verre vers cette nouvelle collecte. Les Beauvaisiens ont adopté très vite ce nouveau dispositif puisque que l'on note un renforcement des tonnages collectés avec une augmentation de 140 tonnes en 2017.

Le verre, après transfert sur une plate-forme de stockage, est livré vers l'usine d'affinage à Rozet-Saint-Albain, dans l'Aisne, puis recyclé chez Saint-Gobain.

Aspects financiers > postes de dépenses	2016	2017
Collecte et évacuation	374 444 €	395 641 €
Recettes	66 755 €	33 262 €
Total	308 089 €	362 379 €
Total à la Tonne	137,1 €/t	151,81 €/t
Total par habitant	3,19 €/hab.	3,76 €/hab.

## LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX EN PORTE-À-PORTE

4 387,98 tonnes de déchets végétaux ont été collectées en 2017 en porte-à-porte, soit 224,68 tonnes de moins qu'en 2016 (- 4,9 %).

Tonnages 2007	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Tonnages 2017
3 846,58	3 977,4	3 845,06	3 472,24	3 831,92	4 090,20	4 616,92	4 841,2	3 984,24	<b>4 612,66</b>	<b>4 387,98</b>

Les fluctuations importantes constatées d'une année sur l'autre, sont étroitement liées aux conditions climatiques.

Les déchets sont collectés en sacs papiers fournis par l'agglomération. Des bio-conteneurs testés avec succès sur la commune de Bonlier sont désormais proposés aux communes qui le souhaitent. Compte tenu de la durée de vie de ces bacs, supérieure à dix ans, et des économies réalisées sur l'achat des consommables (sacs kraft) le retour sur investissement est estimé entre 4 et 5 ans.

Des efforts importants ont été engagés pour diminuer les tonnages de déchets végétaux pris en charge par l'agglomération par la mise à disposition de composteurs, depuis avril 2008.

Environ 30 % de nos déchets ménagers sont d'origine organique et facilement décomposables ; ils représentent donc une part importante de notre poubelle. Moyennant un tri judicieux, il est facile de valoriser ces déchets sur place pour fabriquer du compost. Cet éco-geste permet non seulement de réduire les déchets ménagers mais aussi de fabriquer du compost. Près de 3 000 foyers sont aujourd'hui équipés de ce système.

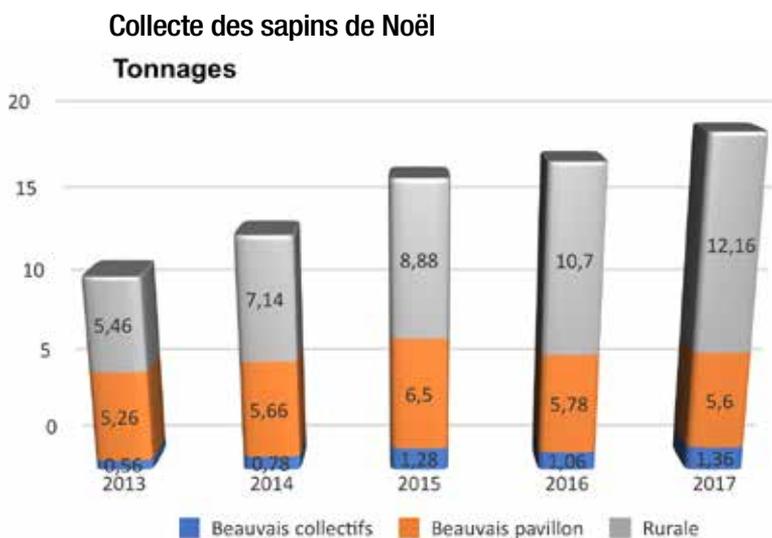
Deux modèles de composteur sont disponibles :



600 LITRES  
**23 €**

800 LITRES  
**26 €**

Les déchets végétaux sont traités sur la plateforme de compostage située sur la commune de Saint-Léger-en-Bray (exploitant **Agri Environnement**).



## LA COLLECTE DES SAPINS DE NOËL DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2016-2017 :

Depuis son lancement en 2013, les tonnages de sapins collectés ne cessent de progresser. Les fêtes de fin d'année 2016-2017 ont permis de collecter **17,54 tonnes soit plus de 3 500 sapins.**



Aspects financiers > postes de dépenses	2016	2017
Collecte	387 831 €	393 234€
Traitement	67 666 €	69 417 €
Achat des sacs	152 547 €	162 432 €
Distribution des contenants	32 647 €	33 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>640 691 €</b>	<b>658 383 €</b>
Total à la tonne	138,37 €/t	149,39 €/t
Total par habitant desservi (hors ex-CCRB)	8,1 €/hab.	8 €/hab.

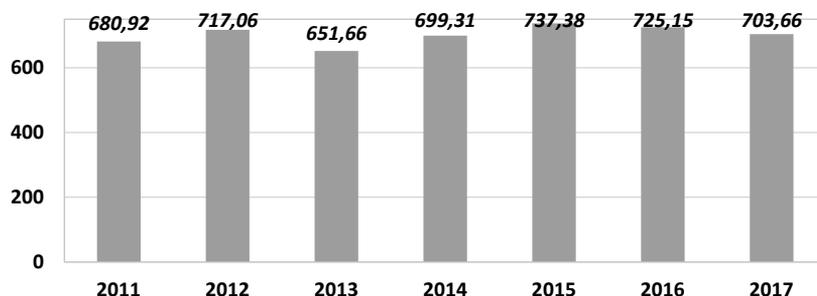
## LA COLLECTE SÉLECTIVE DES OBJETS ENCOMBRANTS :

Au cours de l'année 2017, **703,66 tonnes** d'encombrants ont été collectées en porte-à-porte suite aux appels téléphoniques des habitants de l'Agglomération :

- 657,74 tonnes d'encombrants non valorisables ;
- 39,664 tonnes de déchets d'équipement électroniques et électriques ;
- 6,26 tonnes de ferraille.

**4 457 rendez-vous** ont été honorés dont :

- 2982 pour les collectifs de la ville de Beauvais ;
- 967 pour l'habitat pavillonnaire de Beauvais ;
- 454 pour l'habitat pavillonnaire des autres communes ;
- 54 dépôts sauvages.



**La collecte des objets encombrants en porte-à-porte vient en complément du dispositif d'apport volontaire sur les deux déchetteries intercommunales de Beauvais et d'Auneuil.**

Le service « Cadre de vie - Déchets » assure également un suivi rigoureux de la prestation de collecte des encombrants sur l'habitat collectif afin d'éviter de nombreuses dérives dont le non-respect du planning de collecte et les dépôts sauvages en dehors des jours de collecte.

Aspects financiers > postes de dépenses	2016	2017
Collecte	111 625 €	113 050 €
Traitement	59 174 €	81 026 €
Recettes	5 005 €	2 041 €
Total	165 794 €	192 035 €
Total à la tonne	229 €/t	272,8 €/t
Total par habitant	2,09 €/hab.	2,34 €/hab.

Concernant les coûts de traitement des encombrants, le SMDO ne facture pas des prix à la tonne mais applique un forfait de 0,84 € TTC/hab. expliquant l'augmentation du coût du service.

## LA COLLECTE DES TEXTILES :

COMMUNES	NBRE DE POINT DE COLLECTE	TONNAGES	COMMUNES	NBRE DE POINT DE COLLECTE	TONNAGES
ALLONNE	2	4,374	NIVILLERS	1	0,600
AUNEUIL	3	23,239	RAINVILLERS	1	2,494
AUTEUIL	1	0,960	RÉMERANGLES	1	0,039
AUX-MARAIS	1	1,830	ROCHY-CONDÉ	1	4,893
BAILLEUL-SUR-THÉRAIN	1	4,064	SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE	1	3,734
BEAUVAIS	22	145,472	SAINT-LÉGER-EN-BRAY	1	0,780
BERNEUIL-EN-BRAY	1	2,727	SAINT-MARTIN-LE-NOEUD	1	2,310
BRESLES	1	26,962	SAINT-PAUL	1	2,310
FROCOURT	1	1,748	SAVIGNIES	1	3,691
GOINCOURT	2	17,737	TILLE	4	7,080
GUIGNECOURT	1	1,483	TROISSEREUX	1	4,55
HAUDIVILLERS	2	3,074	VELENNES	2	3,55
HERMES	3	15,053	WARLUIS	2	5,515
JUVIGNIES	1	0,720	<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>302,596</b>
LE FAY-SAINT-QUENTIN	1	1,555			
LITZ	1	2,076			
MILLY-SUR-THÉRAIN	2	8,136			

La convention signée avec l'éco-organisme Eco-TLC a été transférée au SMDO qui est aujourd'hui en charge de la communication pour cette filière. Le tonnage collecté en conteneur (Eco-Textile ou Le Relais) est de 302,60 tonnes en 2017 sur l'ensemble des 44 communes de la CAB, soit 3,14 kg/hab., ratio en légère progression depuis l'année dernière.

## LES AUTRES COLLECTES :

La communauté d'agglomération du Beauvaisis prend également en charge le traitement des déchets communaux : espaces verts, assainissement, nettoyage des voies publiques, station d'épuration.

	Déchets assimilés (tonnes)		Déchets végétaux (tonnes)	
	2016	2017	2016	2017
Station d'épuration	438,90	322,24	15,14	6,4
Services techniques Commune de Beauvais	2 242,90	1 780,47	1 754,90	1 656,14
Services techniques Commune d'Auneuil	/	/	156,82	70,88
<b>TOTAL</b>	<b>2 681,80</b>	<b>2 102,71</b>	<b>1 926,86</b>	<b>1 733,42</b>

### La mise à disposition de bennes :

Pour l'année 2017, **74,96 tonnes** de déchets ont été collectées avec la mise disposition de bennes métalliques (de 5 à 30 m<sup>3</sup>) pour différentes manifestations et les aires d'accueil des Gens du Voyage.

Aspects financiers > postes de dépenses	2016	2017
Traitement des produits de dégrillage de la station d'épuration	38 385 €	26 252 €
Traitement des déchets de nettoyage - Commune de Beauvais	196 094 €	145 049 €
Traitement des déchets végétaux - Commune de Beauvais	25 822 €	26 086 €
Traitement des déchets végétaux de la station d'épuration	221 €	101 €
Traitement des déchets végétaux - Commune d'Auneuil	2 306 €	1 116 €
Traitement des bennes ponctuelles	9 083 €	6 107
<b>TOTAL</b>	<b>262 828 €</b>	<b>204 711 €</b>

## LES DÉCHETTERIES :

Pour rappel, la CAB de 31 communes avait en gestion deux déchetteries intercommunales : Beauvais et Auneuil. Suite à la fusion avec l'ex-CCRB, le service cadre de vie - déchets a récupéré en plus le 3 juillet 2017 la gestion des trois déchetteries intercommunales de ce territoire : Bailleul-sur-Thérain, Hermes et Velennes.

### Présentation des équipements :

BEAUVAIS	AUNEUIL	BAILLEUL-SUR-THÉRAIN	HERMES	VELENNES
<p><b>598 m<sup>3</sup> pour les Déchets non dangereux (DND) :</b>            12 bennes de 40 m<sup>3</sup>            3 bennes de 30 m<sup>3</sup>            4 bennes de 7 m<sup>3</sup>            3 colonnes d'apports volontaires</p> <p><b>Déchets dangereux :</b>            - 3 bigbags (3 à 5 m<sup>3</sup>) pour l'amiante            - 1 armoire 18 m<sup>3</sup> pour les DMS            - 2 colonnes à huiles de 3 m<sup>3</sup></p>	<p><b>597 m<sup>3</sup> pour les DND :</b>            Plateforme Déchets verts de 300 m<sup>3</sup>            5 bennes de 40 m<sup>3</sup>            2 bennes de 30 m<sup>3</sup>            1 benne de 7 m<sup>3</sup>            1 enclos D3E de 30 m<sup>3</sup></p> <p><b>Déchets dangereux :</b>            1 armoire 24 m<sup>3</sup> DMS            1 colonne à huile de 3 m<sup>3</sup></p>	<p>Propriété <b>VÉOLIA</b></p> <p>7 bennes 15 m<sup>3</sup>            1 benne 7 m<sup>3</sup></p> <p><b>Déchets dangereux :</b>            1 armoire 24 m<sup>3</sup> DMS            1 colonne à huile 3 m<sup>3</sup></p>	<p><b>207 m<sup>3</sup> pour les DND :</b>            10 bennes 15 m<sup>3</sup>            1 benne 30 m<sup>3</sup>            1 benne 7 m<sup>3</sup></p> <p><b>Déchets dangereux :</b>            1 armoire 31 m<sup>3</sup> DMS            1 colonne à huile de 3 m<sup>3</sup></p>	<p><b>196 m<sup>3</sup> pour les DND :</b>            8 bennes 15 m<sup>3</sup>            1 benne 7 m<sup>3</sup></p> <p><b>Déchets dangereux :</b>            1 armoire 31 m<sup>3</sup> DMS            1 colonne à huile de 3 m<sup>3</sup></p>

### Bilan d'activité des déchetteries de Beauvais et d'Auneuil (déchetteries intercommunales de la CAB 31) :

#### Fréquentation des déchetteries :

La fréquentation de la déchetterie de Beauvais a diminué d'environ 3,6 % en passant de 57 882 visites en 2016 à 55 773 en 2017.

Ce constat se vérifie sur la déchetterie d'Auneuil dont la fréquentation a diminué de 9 % en passant de 23 719 visites en 2016 à 21 562 visites en 2017.



## Les tonnages :

Au cours de l'année 2017, 8 141,547 tonnes de déchets ont été collectées par apport volontaire sur la déchetterie de Beauvais, et 4 528,94 tonnes sur la déchetterie d'Auneuil.

	BEAUVAIS		AUNEUIL	
	Tonnages 2017	Evolution en tonnes 2016-2017	Tonnages 2017	Evolution en tonnes 2016-2017
Déchets végétaux	1 172,48	- 170,74	1 801,26	- 40,89
Bois	910,66	- 372,32	313,42	- 10,3
Gravats - Terre	2 213,60	- 84,54	1 178,22	- 149,22
Ferraille	215,62	- 17,12	88,30	- 6,16
Déchets non recyclables	2 603,66	- 52,45	739,39	- 25,62
Cartons	98,36	+ 4,62	41,54	+ 1,28
Papier	108,06	- 10,76	/	/
DEA	478,17	/	227,92	+ 32,44
DDS	83,678	+ 5,304	36,70	- 0,75
Pneus	12,059	+ 2,735	7,64	+ 3,07
Amiante	45,44	+ 8,3		
DEEE	199,76	- 3,74	94,55	- 4,096
<b>TOTAL</b>	<b>8 141,547</b>	<b>- 224,15</b>	<b>4 528,94</b>	<b>- 211,1</b>

Aspects financiers > postes de dépenses	BEAUVAIS		AUNEUIL	
	2016	2017	2016	2017
Frais de gardiennage et de personnel	119 527 €	122 192 €	41 243 €	43 463 €
Gestion et entretien des sites	14 496 €	17 399 €	2 089 €	7 575 €
Location et maintenance des bennes*	14 741€	15 070 €	7 002 €	7 159 €
<b>Recettes</b>	<b>83 874 €</b>	<b>123 282 €</b>	<b>62 064 €</b>	<b>68 070 €</b>
Coût de collecte et d'évacuation	165 416 €	161 255€	86 605 €	88 533 €
Coût de traitement	320 394 €	298 953 €	111 528 €	108 319 €
<b>TOTAL</b>	<b>518 409 €</b>	<b>491 587€</b>	<b>186 355 €</b>	<b>186 979 €</b>
<b>Total à la tonne</b>	<b>61,97 €/t</b>	<b>60,38 €/t</b>	<b>39,31 €/t</b>	<b>41,3 €/t</b>
<b>Total à l'habitant</b>	<b>6,53 €/hab.</b>	<b>5,09 €/hab.</b>	<b>2,3 €/t</b>	<b>1,9 €/t</b>

On note une baisse des tonnages, pour les deux déchetteries, par apport à l'année 2016, en corrélation avec la légère baisse des fréquentations. Seuls l'amiante, les pneus et les déchets dangereux spécifiques sont en constante hausse.

Un appel à candidature a été relancé fin 2017, en partenariat avec le SMDO, pour la construction, la maintenance et l'exploitation de la nouvelle déchetterie de Beauvais. Celui-ci sera notifié été 2018 pour une ouverture de la nouvelle déchetterie estimée à fin 2019.

La filière de réemploi mise en place sur la déchetterie d'Auneuil en partenariat avec Emmaüs et les Ateliers de la Bergerette a permis de détourner 5,134 tonnes de l'enfouissement.

La filière de collecte et de recyclage des déchets d'éléments d'ameublement (DEA), organisée par Eco-mobilier, permet la collecte et la valorisation du mobilier usagé, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique. Elle a été mise en place sur la déchetterie de Beauvais début 2017 et a rencontré un vif succès.

## Bilan d'activité des déchetteries de Bailleul-sur-Thérain, Hermes et Velennes (déchetteries intercommunales de l'ex-CCRB) :

### Fréquentation des déchetteries :

La fréquentation de la déchetterie de Bailleul-sur-Thérain a diminué d'environ 1 % en passant de 18 731 visites en 2016 à 18 561 en 2017.

La fréquentation de la déchetterie de Hermes a diminué d'environ 2 % en passant de 9 142 visites en 2016 à 8 955 en 2017.

La fréquentation de la déchetterie de Velennes a augmenté d'environ 4 % en passant de 7 348 visites en 2016 à 7 641 en 2017.

### Les tonnages :

	BAILLEUL-SUR-THÉRAIN		HERMES		VELENNES	
	Tonnages 2017	Evolution en tonnes 2016-2017	Tonnages 2017	Evolution en tonnes 2016-2017	Tonnages 2017	Evolution en tonnes 2016-2017
Déchets végétaux	401,71	- 75,53	304,40	- 54,9	281,82	- 5,44
Bois	277,01	+ 59,41	100,46	- 5,62	129,10	+ 20,88
Gravats - Terre	557,48	+ 116,34	285,26	+ 53,56	233,50	+ 54,26
Ferraille	59,20	+ 9,94	26,26	+ 0,08	11,80	- 4,76
Déchets non recyclables	449,38	+ 45,25	348,34	+ 73,84	216,34	+ 22,20
Cartons	32,18	+ 5,14	20,88	+ 0,12	9,56	- 2,56
DEA	/	/	66,10	+ 6,24	/	/
DDS	16,47	+ 3,74	9,323	- 0,47	4,035	- 4,281
Pneus (VL+PL)	/	/	/	/	26,36	+ 12,8
DEEE	60,539	+ 16,36	40,225	+ 6,52	15,145	- 8,79
<b>TOTAL</b>	<b>1 853,97</b>	<b>+ 180,26</b>	<b>1 201,248</b>	<b>+ 79,38</b>	<b>927,66</b>	<b>+ 84,313</b>

Aspects financiers > postes de dépenses	HERMES		VELENNES	
	2016	2017	2016	2017
Frais de gardiennage et de personnel	27 500 €	27 500 €	27 500 €	27 500 €
Gestion et entretien	/	1 606 €	/	1 606 €
Location des bennes	5 790 €	5 401 €	4 676 €	4 401 €
<b>Recettes</b>	<b>8 523 €</b>	<b>3 002 €</b>	<b>8 523 €</b>	<b>2 173 €</b>
Coût de collecte	38 585 €	35 645 €	30 527 €	30 145 €
Coût de traitement	37 962 €	39 175 €	29 137 €	29 625 €
Location, collecte et traitement des pneus	/	/	5 994,5 €	10 146 €
<b>TOTAL</b>	<b>101 314 €</b>	<b>106 325 €</b>	<b>89 312 €</b>	<b>101 250 €</b>
Total à la tonne	90,3 €/t	88,51 €/t	105,9 €/t	109,1 €/t
Total à l'habitant	6,75 €/hab.	1,10 €/hab.	5,9 €/hab.	1,05 €/hab.

Aspects financiers > postes de dépenses	BAILLEUL-SUR-THÉRAIN	
	2016	2017
Frais de gardiennage et de personnel	82 366 €	82 448 €
Location terrain, entretien et signalétique	17 572 €	21 345 €
Location des bennes, du local gardien, des locaux DEEE et DDS	14 739 €	14 973 €
<b>Recettes</b>	<b>8 523 €</b>	<b>5 840 €</b>
Coût de collecte	61 615 €	77 188 €
Coût de traitement	57 727 €	64 395 €
<b>TOTAL</b>	<b>225 496 €</b>	<b>254 509 €</b>
Total à la tonne	134,7 €/t	137,3€/t
Total à l'habitant	15 €/hab.	2,6 €/hab.

Suite à la reprise des déchetteries intercommunales de l'ex-CCRB, les conditions de travail des agents ont été améliorées : WC chimiques sur les 3 sites, mise en place d'une signalétique magnétique sur les 3 sites, bungalow sur Velennes, extension des horaires d'ouverture de Bailleul-sur-Thérain, grande maintenance sur Bailleul-sur-Thérain obtenue par le prestataire du site (clôture, élagage, changement des bennes...).

Un règlement de déchetterie unique a été voté pour les 5 déchetteries.

Suite à la fusion de la CAB et de l'ex-CCRB et à la reprise de la compétence traitement par le SMDO, les recettes ont tardé à être versées à la CAB courant 2017, d'où la grande différence de montant avec l'année 2016 sur Bailleul-sur-Thérain, Velennes et Hermes.

### Le traitement des déchets :

La compétence traitement est la compétence du SMDO depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Les déchets verts sont valorisés en compostage. Le bois, les gravats, la ferraille, les cartons, les papiers, les pneus, les déchets d'équipements électriques et électroniques sont recyclés. Le tout-venant et l'amiante sont enfouis dans des centres de stockage dédiés. Tous les déchets toxiques, quant à eux subissent un retraitement spécifique.



### Les déchetteries en chiffres :

Un peu plus de **16 653 tonnes** de déchets ont été évacués dans les cinq déchetteries du territoire de la CAB, soit une moyenne de 148 kg de déchets par visite au-dessus de la moyenne des Hauts-de-France (114 kg par visite). Le ratio 172,6 kg par habitant et par an est en dessous de la moyenne nationale et très en dessous de la moyenne du département et de la région. Ceci est dû au fait qu'une partie des administrés soit orientée vers les points verts, et une dynamique importante du secteur du réemploi représenté par Emmaus et les Ateliers de la Bergerette qui capte une partie du gisement. La proximité des équipements n'est pas en cause, puisque 75 % de la population se situe à moins de 5 minutes d'une déchetterie et 90 % à moins de 10 minutes.

La fréquentation totale sur les cinq déchetteries est de 112 492 visites, soit en moyenne 1,16 visite annuelle des habitants du territoire de l'agglomération. Le nombre moyen de visite par habitant dans l'Oise étant de 1,37.\*

	Oise* (2012)	Hauts-de-France* (2012)	National* (2012)	SMDO (2016)	Déchetterie CAB (2017)
Ratio de collecte (kg/hab)	215	198	192	197,21	<b>172,6</b>
Ratio de collecte (kg/visite)	153	114	99	131,66	<b>148</b>

\*base de données Sinoé-Ademe

## LES POINTS VERTS :

La communauté d'agglomération du Beauvaisis a développé un système de gestion multifilières dont l'un des maillons essentiels est la collecte séparative des déchets végétaux, par apport volontaire, par le biais de 8 plates-formes. La Neuville-en-Hez est venue s'ajouter aux 7 plates-formes déjà existantes. Les frais de gardiennage de ces sites sont pris en charge par la communauté d'agglomération du Beauvaisis, ainsi que les coûts de collecte, d'évacuation et de traitement.

Le tonnage total des déchets végétaux est en augmentation de 106 tonnes par rapport à l'année 2016. Cette hausse est à rapprocher de l'augmentation générale de la production des déchets végétaux (porte-à-porte, apport en déchetterie, jardins familiaux...) suite à une saison favorable à la pousse des végétaux en 2017.

Communes	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Comparaison 2016/2017
Aux-Marais	241,44	304,84	193,14	265,18	155,76	↘ 109,42 tonnes
Troissereux	218,5	269,12	218,66	310,74	273,62	↘ 37,12 tonnes
Milly-sur-Thérain	290,08	341,98	320,60	284,78	333,10	↗ 48,32 tonnes
La Neuville-en-Hez	459,06	493,88	436,40	461,90	461,72	↘ 0,18 tonnes
Verderel-lès-Sauqueuse	226	222,84	186,74	243,70	211,16	↘ 32,54 tonnes
Goincourt	162,44	219,72	170,02	279,82	192,44	↘ 87,38 tonnes
Saint-Martin-le-Nœud	250,36	342,64	321,56	360,06	298,50	↘ 61,56 tonnes
Pierrefitte-en-Beauvaisis	202,14	268,56	220,86	322,72	253,64	↘ 69,08 tonnes
<b>TOTAL</b>	<b>1 961,76</b>	<b>2 466,24</b>	<b>1 810,02</b>	<b>2 073,94</b>	<b>2 179,94</b>	<b>↗ 106 tonnes</b>

57,58 tonnes de tout-venant ont été collectées sur le site de Pierrefitte-en-Beauvaisis, qui bénéficie de la présence d'une benne dédiée à la collecte du tout-venant.

Aspects financiers > postes de dépenses	2016	2017
Collecte et évacuation	63 795,88 €	60 005,13 €
Traitement	35 132,59 €	32 591,80 €
Frais de gardiennage	24 705,63 €	26 167,45 €
Total	123 634,10 €	187 764,38 €
<b>Total à la tonne</b>	<b>58,13 € / tonne</b>	<b>54,48 € / tonne</b>

Cette année 2017 a aussi été marquée par d'importants entretiens sur les points verts :

- Changement du portail de Troissereux ;
- Changement du portail et reproduction des clés de Milly-sur-Thérain ;
- Remplacement du cylindre, d'un panneau avec les horaires d'ouverture de La Neuville-en-Hez.

## LES JARDINS FAMILIAUX :

La communauté d'agglomération du Beauvaisis assure également la collecte des déchets végétaux et du tout-venant sur les 12 jardins familiaux situés sur Beauvais.

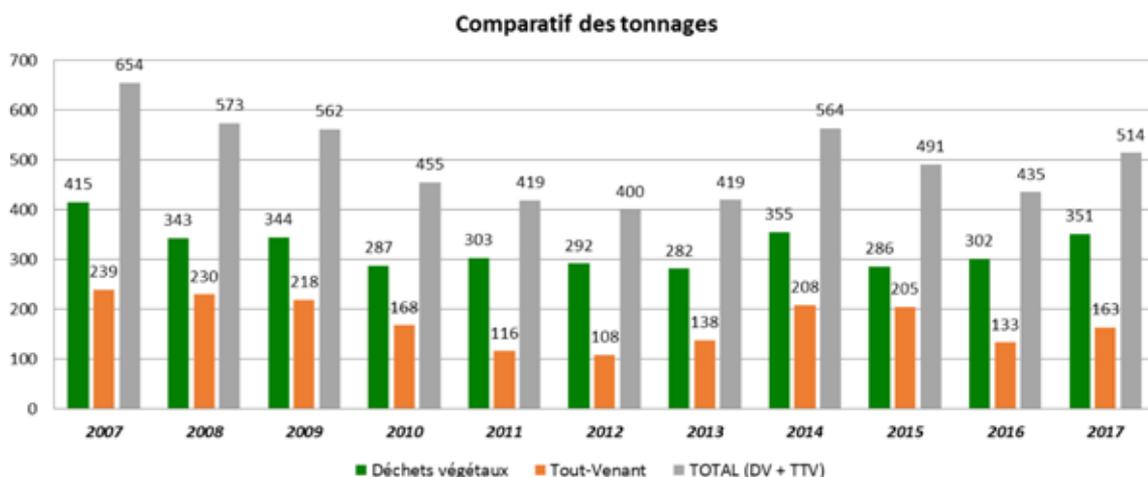
Les usagers pouvant bénéficier du service sont exclusivement les membres des associations des jardins familiaux pratiquant les activités de jardinage prévues sur les sites conformément aux règlements de collecte de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et des associations de jardins.

	2016		2017	
	Tout-venant	Déchets Végétaux	Tout-venant	Déchets Végétaux
	Tonnages	Tonnages	Tonnages	Tonnages
Saint-Just-des-Marais	51,2	86,3	59,36	112,32
Champs-Dolents	12,58	63,9	21,9	64,86
Haut-Pothuis				
Paul Verlaine	0,34	13	1,68	14,36
Sainte Hélène	10,98	28,24	26,68	32,4
Notre-Dame-du-Thil	12,8	8,42	12,74	19,64
Voisinlieu	2,6	19,02	0	22,76
Tilloy	5,08	35,22	3,5	37,22
Briquetterie				
Jeanne Hachette	5,76	15,52	0	10,38
Jean Rostand	3,7	10,26	1,34	10,4
Saint-Quentin	28,14	21,78	36,1	26,52
<b>TOTAL</b>	<b>133,18</b>	<b>301,66</b>	<b>163,3</b>	<b>350,86</b>
	<b>434,84</b>		<b>514,16</b>	

Tous les sites sont désormais dotés d'une benne de déchets végétaux lors de la saison de mars à décembre.

On observe une bonne gestion globale de la part des différents référents de sections. Cependant, au vu des tonnages 2017, des efforts restent à fournir. Pour la gestion du flux de tout-venant ; il est toujours préconisé de privilégier l'apport en déchetterie où un tri des matières valorisables est possible, contrairement à la benne sur site. Ces bennes sont destinées aux nettoyages des cabanes et des terrains ; et non à l'apport extérieur des jardins.

Quant aux déchets végétaux, il faut renforcer la pratique du compostage au sein des sections.



Aspects financiers > postes de dépenses	2016	2017
coûts de location et de collecte	20 562 €	26 363 €
coûts traitement*	16 046 €	20 085 €
<b>Total</b>	<b>36 608 €</b>	<b>46 448 €</b>

\*Pour les déchets végétaux, le mode de calcul est basé sur un coût à l'habitant et non un coût à la tonne, ce qui ne reflète pas la réalité du service.

Les coûts de gestion des déchets des jardins familiaux ont augmenté de 27 %. Cela s'explique par différents facteurs :

- les tarifs de location de benne et rotations du nouveau marché sont en hausse par rapport à l'ancien marché, afin d'être plus juste vis-à-vis du coût réel de gestion ;
- l'augmentation des tonnages cette année qui a donc engendré plus de rotations (augmentation des coûts de collecte) et plus de déchets à traiter (augmentation des coûts de traitement) ;
- depuis la reprise de la compétence du SMDO, le mode de calcul du traitement des déchets végétaux est un coût à l'habitant et non à la tonne. Ce mode de calcul devient donc complètement indépendant de la production de déchets végétaux.

## LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Né de la fusion de deux grands syndicats de traitement de déchets de l'Oise, le syndicat mixte de la vallée de l'Oise (SMVO) et le syndicat mixte du département de l'Oise (SYMOVE) pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés a été créé le 1<sup>er</sup> décembre 2016. Cette fusion marque un tournant dans l'histoire de la gestion des déchets du département de l'Oise. En effet, depuis plus de 20 ans, les deux syndicats existaient et travaillaient de manière indépendante chacun sur leur zone géographique : le SYMOVE à l'Ouest, et le SMVO à l'Est du département. Cette fusion a permis aux deux syndicats de mutualiser leurs installations et ainsi d'optimiser leurs performances de recyclage et de valorisation des déchets, au bénéfice des 760 000 habitants de l'Oise concernés.

Au delà de la nouvelle dimension du syndicat qui est le syndicat de valorisation des déchets le plus important en nombre d'habitants des Hauts-de-France, cette fusion présente surtout l'intérêt de mutualiser des installations locales existantes, et ainsi d'optimiser le fonctionnement du centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul, et de financer de nouveaux outils modernes à l'image du grand centre de tri qui sera opérationnelle en début d'année 2019.

Grâce à cette fusion et aux enjeux que se sont fixés les élus de notre département pour l'avenir, le SMDO est le premier syndicat départemental de cette dimension au niveau national, et de fait, dans la région Hauts de France, à proposer un programme de valorisation des déchets aussi performant en matière de valorisation énergétique (90 % des ordures ménagères résiduelles (OMR) seront valorisées en énergie en 2018) et de performances de tri (objectif : + 90 kg/hab/an de tri). En parallèle, le syndicat s'est fixé des objectifs en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés, et souhaite continuer à faciliter les actions permettant de limiter les déchets ménagers et des entreprises dans un territoire **labellisé zéro déchet zéro gaspillage** à l'échelle du département.

## PRÉSENTATION DU TERRITOIRE SMDO AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018



### 18 INTERCOMMUNALITÉS

- APCA: Agglomération de la Région de Compiègne et de la Vallée Oise
- CAB: Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
- ACSD: Communauté de l'Agglomération Cœur Sud Oise
- CCPC: Communauté de Communes du Plateau Compiègnais
- CCSD: Communauté de Communes de Serlis Sud Oise
- CCVD: Communauté de Communes du Val de Senlis
- La Vallée Oise
- CCPI: Communauté de Communes du Plateau Picard
- CCPIB: Communauté de Communes du Pays de Bray
- CC: Communauté de Communes du Compiègnais
- CCPIB: Communauté de Communes du Plateau Picard
- CCPIB: Communauté de Communes du Pays de Bray
- CCPIB: Communauté de Communes du Plateau Picard

En 2017  
**760 134**  
HABITANTS



## LE BILAN DES TONNAGES 2017 :

**62 345,5 tonnes** de déchets ont été collectées en 2017 dont :

- 62,24 % sont issus des collectes en porte-à-porte et par apport volontaire (ordures ménagères, emballages plastiques et métalliques, papiers et cartons, déchets végétaux, encombrants sur rendez-vous ...);
- 31,61 % des déchets proviennent des déchetteries intercommunales, des points verts du territoire et des jardins familiaux ;
- 6,15 % sont issus de l'entretien et des travaux effectués par les services techniques de l'agglomération et de la ville de Beauvais.

Le tonnage global de déchets sur l'agglomération est en légère diminution d'environ 2,5 % (- 1 550,71 tonnes) par rapport à 2016. Cette baisse est principalement due à une diminution importante du tonnage de déchets verts traités en porte-à-porte et sur les points verts, conséquence d'un printemps très humide.

## Performance des collectes de déchets et par habitant et par type de collecte

	En France (en 2009)	CAB 2016	CAB 2017
<b>Ordures ménagères</b>	298,3	296	278,7
<b>Corps creux, corps plats</b>	45,9	46,3	44,9
<b>Verre</b>	29	23,46	24,7
<b>Biodéchets et/ou déchets verts en PAP</b>	18,1	58,16	45,4
<b>Encombrants</b>	12,3	9,14	7,8
<b>Déchetteries &amp; points verts</b>	184	191,4	198,6
<b>TOTAL</b>	<b>587,6</b>	<b>624,46</b>	<b>600,1</b>

Les performances de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, sont conformes aux moyennes nationales, malgré une production de déchets verts importante sur notre territoire. Le caractère rural de notre territoire explique ce gisement qui est détourné en masse des ordures ménagères pour être valorisé en compost.

Les tonnages des jardins familiaux de Beauvais et les déchets provenant des services techniques des communes, 4 350,29 tonnes, qui ne sont pas intégrés dans le tableau ci-dessous représentent 56,76 kg/hab/an de déchets.



LA PRÉVENTION  
ET SENSIBILISATION

# LA PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

La prévention des déchets consiste à réduire la quantité ou la nocivité des déchets produits. La sensibilisation est un aspect essentiel de la prévention car elle provoque une prise de conscience concernant les enjeux environnementaux et économiques liés à la gestion des déchets ménagers. Le mot d'ordre reste toujours le même : le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas !

## Quelques chiffres :

- 8 100 visiteurs présent sur l'ensemble des manifestations ;
- 1 571 enfants et adultes ont été sensibilisés lors d'actions de proximité durant l'année 2017 sur l'ensemble de l'agglomération.

## 1 LES ANIMATIONS SCOLAIRES ET EXTRA SCOLAIRES

L'animation pédagogique « réduction, tri et recyclage des déchets ménagers » a été reconduite en 2017, elle est accessible par le biais de la plate-forme internet des activités éducatives et de loisirs (AEL).

Cependant, il est possible de s'inscrire par courriel ([m.lebled@beauvaisis.fr](mailto:m.lebled@beauvaisis.fr)) pour les établissements ne bénéficiant pas de compte AEL.

Les accueils de loisirs, centres sociaux, associations et clubs sportifs ont également bénéficié de ces animations.

525 élèves sensibilisés sur l'année



Intervention auprès d'élèves de CAP au lycée Jacobins de Beauvais sur l'écocitoyenneté



Sensibilisation au tri des déchets au club de foot de la commune de Bresles



Animation tri auprès de familles sur le quartier Saint-Lucien de Beauvais

## 2 LES INTERVENTIONS À DESTINATION DU GRAND PUBLIC

Comme chaque année, le service se mobilise sur les manifestations communales. Propices à la rencontre des habitants, ces animations permettent de communiquer de façon ludique auprès des administrés.

- **Opération nettoignons la nature** (en triant les déchets !) avec le bailleur Picardie Habitat (voir photo ci-contre).
- **Stand éco-citoyen** lors de la première « Bailleulade » (fête communale et associative de la commune de Bailleul-sur-Thérain).



Stand éco citoyen lors de la «bailleulade»

- **Stand d'information** sur le tri et la collecte des emballages en verre, fête de quartier de Beauvais ;
- Le « **but sélectif** » durant la Journée de rencontre des débutants organisée par le District Oise Football.



Le «but sélectif»



Stand d'information sur une fête de quartier à Beauvais

1046 personnes ont été accueillies sur les actions à destination du grand public

### 3 LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets (SERD), le service cadre de vie - déchets et ses partenaires institutionnels et associatifs (Le collectif Beauvais en transition, le service prévention récidive, les ateliers de la Bergerette, Emmaüs et Collembole) se sont mobilisés le **18 novembre à Beauvais**.

À travers des animations, les visiteurs ont pu découvrir les acteurs locaux qui oeuvrent dans le thème de la réduction et du réemploi ainsi que des astuces pour réduire leur déchets au quotidien.

Deux collectes exceptionnelles (vêtements d'hiver et petits appareils électriques) ont également été mises en place pour associer les habitants.

La journée s'est terminée par un spectacle humoristique « Stop Gaspi » proposé par une compagnie théâtrale.



De nombreuses animations



Des collectes spécifiques



Le spectacle «Stop Gaspi»

Cette action a été labellisée par l'ADEME : <http://www.serd.ademe.fr/>

### 4 PERSPECTIVES

Pour l'année à venir, nous entamerons un diagnostic sur l'ensemble de l'agglomération afin de mettre en place un programme de prévention des déchets, ce programme nous permettra de définir des objectifs chiffrés en termes de réduction de déchets ménagers et assimilés.

La mise à disposition de conteneurs de tri sélectif à destination des manifestations sera également poursuivie. Nous proposerons également des alternatives aux organisateurs d'événements afin de diminuer la quantité de déchets issus des manifestations comme les assiettes et couverts jetables par exemple.



# LES INDICATEURS FINANCIERS

# LES INDICATEURS FINANCIERS

## LES MARCHÉS PUBLICS

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est réalisé par un ensemble de prestations de services dont l'essentiel est régi par des marchés publics.

### Sur le secteur de la CAB historique (31 communes) :

- **Marché de collecte des déchets ménagers résiduels, collectes sélectives et encombrants.**

Le marché est divisé en 3 lots :

Lots	Désignation	Prestataire
Lot n° 1	Collecte : - des déchets ménagers résiduels ; - des corps creux, corps plats et du verre ; - des cartons et films plastiques professionnels ; - des déchets végétaux ; - des colonnes enterrées OM + CC + CP ; - des colonnes aériennes CC + CP.	NCI Propreté France
Lot n° 2	Collecte du verre par apport volontaire.	Décamp-Dubos
Lot n° 3	Collecte des objets encombrants sur rendez-vous.	Sita

- **Marché « gestion et exploitation de la déchetterie et de divers sites sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis ».**

Lots	Désignation	Prestataire
Lot n° 1	Gestion et exploitation des déchetteries de Beauvais et Auneuil.	Décamp Dubos
Lot n° 2	Transport et évacuation des déchets végétaux reçus sur les points verts et la déchetterie de Auneuil.	Agri- Environnement
Lot n° 3	Evacuation, transport et traitement des déchets dangereux des ménages reçus sur les déchetteries.	Chimirec Valrécoise
Lot n° 4	Mise en place de bennes à la demande pour des collectes particulières.	Décamp-Dubos

- **Marché de collecte des déchets issus des jardins familiaux.**

Désignation	Prestataire
Transport et évacuation des déchets issus des jardins familiaux.	Véolia

- **Marché de Fourniture de matériel de pré-collecte.**

Désignation	Prestataire
Fourniture de bacs roulants (ordures ménagères, papiers-cartons, emballages plastiques et métalliques, verre) et pièces détachées.	Témaco
Fourniture de colonnes aériennes pour la collecte des déchets recyclables.	Témaco
Fourniture de sacs papier biodégradables pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte.	Tapiero

- **Marché de prestation de service.**

Désignation	Prestataire
Distribution des sacs papiers pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte.	Emmaüs

## Sur le secteur de l'ex CCRB (13 communes) :

- **Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés**

Lots	Désignation	Prestataire
Lot n° 1	Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels.	Sita Suez
Lot n° 2	Collecte en porte-à-porte en apport volontaire des déchets ménagers recyclables.	NCI Propreté France
Lot n° 3	Fourniture des bennes et traitement des déchets collectés issus des déchetteries.	Baudelet SAS

- **Marché de collecte du verre**

Désignation	Prestataire
Collecte et transport du verre.	Minéris

- **Marché de mise à disposition d'une déchetterie sur le territoire de la CCRB**

Désignation	Prestataire
Mise à disposition d'une déchetterie dans un rayon de 5 kilomètres du siège social de la CCRB, entretien du site, transport des déchets, traitement et valorisation des flux transportés.	Véolia

- **Marché de collecte et de traitement de déchets spéciaux**

Lots	Désignation	Prestataire
Lot n° 1	Collecte et traitement des déchets spéciaux issus des déchetteries du territoire de la CCRB.	Ortec
Lot n° 2	Collecte et traitement des pneus.	Butin

- **Marché de collecte et de traitement de déchets des verts du point vert de La Neuville-en-Hez**

Désignation	Prestataire
Collecte et traitement des déchets verts issus du point vert de La Neuville-en-Hez.	Agri-Environnement



## LE BUDGET 2017 :

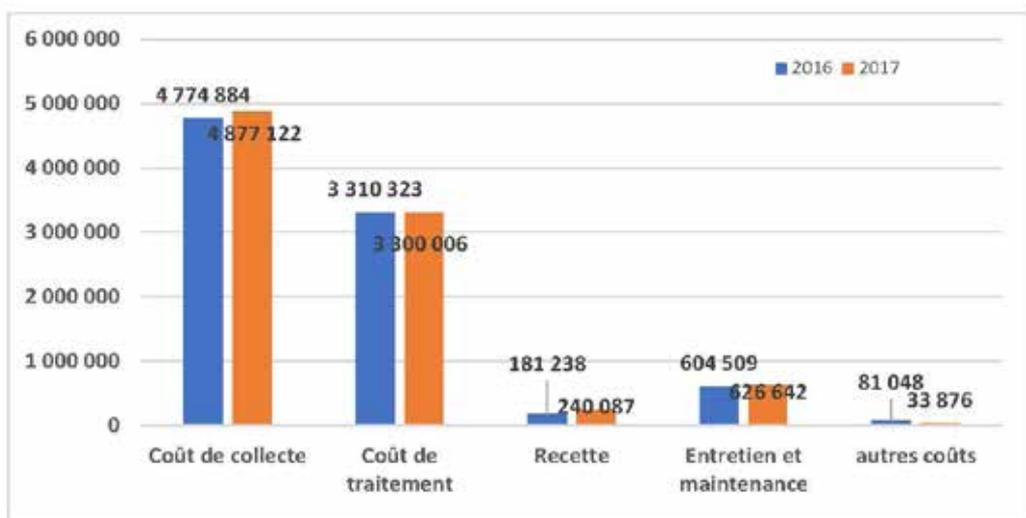
Le champ de compétences exercées par la communauté d'agglomération du Beauvaisis fait l'objet d'un découpage fonctionnel ou opérationnel par service. Il permet une analyse fine de gestion des activités.

### - Le fonctionnement

Le service de collecte des déchets par le budget général et par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

2017	Coût de collecte (en €)	Coût de traitement (en €)	Recettes (en €)	Entretien et maintenance des contenants et sites, gardiennage	Autres coûts, frais d'étude	COÛT TOTAL (en €)
Déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, corps creux et corps plats, verre, déchets végétaux, encombrants, DASRI)	4 350 984	2 502 151	35 303	195 732	5 382	6 627 481
Déchetteries	439 770	540 467	202 367	352 634	3 690	1 134 194
Points verts	60 005	32 592		26 168		118 765
Jardins familiaux	26 363	20 085				46 448
Mise à disposition de bennes pour collecte particulière		6 107				6 107
Déchets des services techniques et autres points		198 604				198 604
Opération «compostage individuel»			2 417	9 643		7 226
Distribution de conteneurs				26 152		26 152
Autres postes de dépenses				16 312	24 804	41 116
<b>TOTAL</b>	<b>4 877 122</b>	<b>3 300 006</b>	<b>240 087</b>	<b>626 642</b>	<b>33 876</b>	<b>8 597 558</b>

**Les dépenses et recettes de fonctionnement 2017 sont récapitulées dans le tableau supra :**



**Le budget 2017 est stable (+ 8 033 €) par rapport à 2016.** Les tonnages se sont maintenus et les révisions annuelles des prix de prestations n'ont pas engendré de hausses significatives. Les coûts de traitement des déchets pratiqués par le SMDO sont sensiblement identiques à ceux du SYMOVE.

## La répartition des recettes de fonctionnement 2017 est la suivante :

<b>Déchetteries</b>	
• Droit d'accès professionnels	46 960 €
• Revente des matériaux	28 469,36 €
• Soutien Eco-organisme (Eco DDS, DEA; DEEE)	84 488,64 €
• Participation de la C.C. des Sablons pour l'accès à la déchetterie d'Auneuil	42 449 €
<b>Autres</b>	
• Recette ferraille et DEEE provenant de la collecte des encombrants	35 303 €
• Recette sur la vente de composteurs	2 417 €

\* Pour chaque tonne de déchets d'emballages envoyée vers les filières de recyclage après tri, la communauté d'agglomération du Beauvaisis perçoit des recettes issues de la revente des matériaux auprès de ces filières (verre, acier, aluminium, cartons, papiers) et d'autre part un soutien financier de la société Eco-Emballages. Le SMDO étant le signataire du contrat Eco-Emballages, il perçoit les soutiens financiers de cette société ainsi que les recettes filières et reverse le tout à la communauté d'agglomération du Beauvaisis (déduction sur les factures).

## - L'investissement

### • Les dépenses d'investissement s'élèvent à 474 486,95 euros :

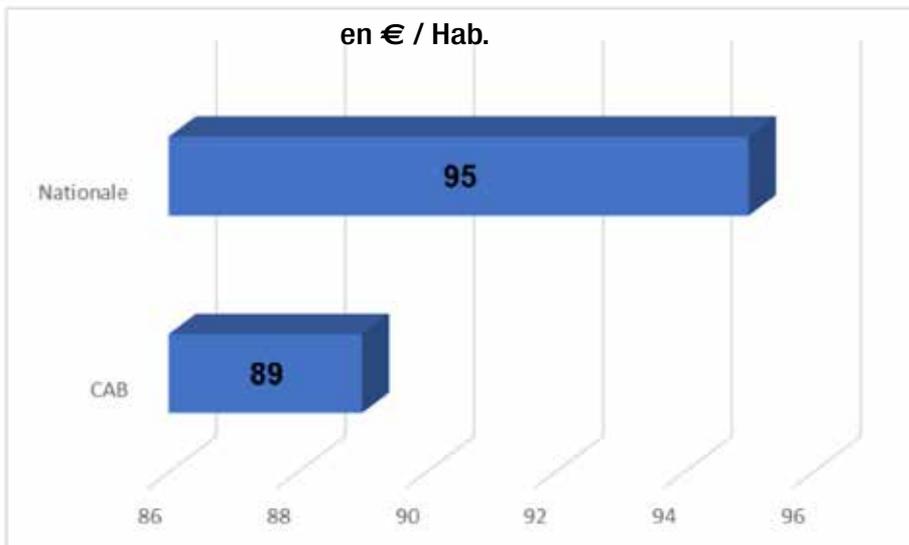
- 334 237,29 € de frais d'achat de conteneurs destinés à la collecte des déchets ; (dont 109 747 € pour dotation des bacs ordures ménagères des communes de l'ex CCRB) ;
- 117 503,3 € de frais d'achat de colonnes aériennes et enterrées ;
- 9 537,35 € de frais d'équipements divers pour les déchetteries ;
- 13 208,4 € pour la restauration de portails sur les points verts

### • Aucune recette d'investissement

## LE COÛT D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS :

Déchets	% de dépenses	Dépense en euros/habitant
Déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, corps creux et corps plats, verre, déchets végétaux, encombrants)	73,05 %	69 €/hab
Déchetteries	15,50 %	12 €/hab
Points verts	0,51 %	1 €/hab
Jardins familiaux	0,51 %	0 €/hab
Mise à disposition de bennes pour collecte particulière, déchets des services communaux et autres prestations	3,25 %	3 €/hab
Investissement	5,23 %	4 €/hab
		<b>89 €/hab</b>

**Comparaison du coût de gestion des déchets par habitant de la CAB à la moyenne nationale :**



Le coût aidé (recettes déduites) de gestion de l'ensemble des flux de déchets ménagers et assimilés, investissement compris, est de 89 euros par habitant en 2017 sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis contre 95 euros TTC par habitant en moyenne nationale (référentiel 2008). Ceci s'explique notamment par un coût très compétitif en matière de gestion des déchetteries et structures d'apport volontaire environ 15 €/hab/an contre 25 €/hab/an si on le compare au secteur est du SMDO.



PROJETS ET PERSPECTIVES

## INTÉGRATION DES NEUFS COMMUNES DE LA CCOP :

Neuf communes de la communauté de communes de l'Oise Picarde avaient sollicité leur intégration à l'agglomération du Beauvaisis dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) entamée en 2015.

Elles feront partie de la CAB au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- Auchy-la-Montagne ;
- Crèvecœur-le-Grand ;
- Francastel ;
- La Chaussée-du-Bois-d'Ecu ;
- Le Saulchoy ;
- Luchy ;
- Maulers ;
- Muidorge ;
- Rotangy.



Au côté des 44 entités qui composaient la CAB jusqu'au 31 décembre 2017, elles constitueront en 2018 une équipe élargie de **53 communes forte de plus de 100 000 habitants.**

Le réseau des déchetteries va donc s'enrichir d'une nouvelle installation : la déchetterie-recyclerie de Crèvecœur-le-Grand.

En plus des installations de la déchetterie, le site est composé de la recyclerie qui comprend 50 m<sup>2</sup> d'ateliers (où sont réparés et préparés pour la revente l'électroménager, les jouets, la vaisselle, les livres et les meubles), ainsi qu'un magasin intérieur de 300 m<sup>2</sup> et un magasin extérieur de plus de 2 000 m<sup>2</sup>.

La recyclerie (ou ressourcerie) permet de valoriser les objets reçus en déchetterie ou collectés sur rendez-vous, en priorité par le réemploi en ateliers, puis par le recyclage matière.

Les service « cadre de vie - déchets » sera également chargé de gérer et uniformiser les conditions de collecte des déchets en porte-à-porte.

## CONCEPTION D'UNE NOUVELLE DÉCHETTERIE :

La conception des installations actuelles de la déchetterie de Beauvais est à l'image de la très grande majorité des déchetteries françaises. Elle montre en effet un certain nombre de limites dans son fonctionnement et notamment pour la sécurité des biens et des personnes, la prise en charge de l'accroissement permanent du nombre d'utilisateurs et de flux à trier et la prise en compte d'une pression réglementaire renforcée.

Fort de ce constat, et rappelant que le site ne permet pas d'agrandissement, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a donc décidé de réaliser un nouvel équipement destiné au tri et à la valorisation des déchets sur le territoire de la commune de Beauvais, en substitution de l'équipement existant.

Dans ce contexte, la CAB souhaite proposer et mettre en œuvre un équipement alternatif au « système classique », en proposant un équipement **moderne et évolutif**.

La CAB souhaite s'inscrire dans un programme de performance et atteindre des objectifs ambitieux de réemploi avec l'intégration économiquement viable au projet de partenaires de l'économie sociale et solidaire, de recyclage et de revalorisation.

Dès lors, la conception des installations doit être abordée sous l'angle de leur fonctionnement et de leur installation et dans la recherche d'objectifs de performance optimisés.

Dans ces conditions, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a souhaité recourir à un marché public global de performance.

**Le bureau d'étude Héxa Ingénierie** a été retenu, comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour nous accompagner dans le déroulement des procédures à engager. L'audition des différents candidats est prévue dans le courant du premier semestre 2018. L'ouverture du nouveau site est attendue à l'automne 2018.

## **RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE COLLECTE :**

Le marché de collecte des déchets ménagers en porte-à-porte arrive à échéance en octobre 2018. Il sera prolongé jusqu'en mars 2019, date de mise en service du **nouveau centre de tri du SMDO** qui nous permettra de mettre en place l'extension des consignes de tri avec une collecte sélective en mono flux.

Ce **nouveau marché qui sera lancé dans le courant du premier semestre 2018** sera l'occasion d'harmoniser les pratiques de collecte à l'ensemble du nouveau territoire.



Allonne  
Auneuil  
Auteuil  
Aux-Marais  
Bailleul-sur-Thérain  
Beauvais  
Berneuil-en-Bray  
Bonlier  
Bresles  
Fontaine-Saint-Lucien  
Fouquénies  
Fouquerolles  
Frocourt  
Goincourt  
Guignecourt  
Haudivillers  
Herchies  
Hermes  
Juvignies  
La Neuville-en-Hez  
La Rue-Saint-Pierre  
Lafraie

Laversines  
Le Fay-Saint-Quentin  
Le Mont-Saint-Adrien  
Litz  
Maisoncelle-Saint-Pierre  
Milly-sur-Thérain  
Nivilliers  
Pierrefitte-en-Beauvaisis  
Rainvilliers  
Rémérangles  
Rochy-Condé  
Saint-Germain-la-Poterie  
Saint-Léger-en-Bray  
Saint-Martin-le-Noeud  
Saint-Paul  
Savignies  
Therdonne  
Tillé  
Troissereux  
Velennes  
Verderel-lès-Sauqueuse  
Warluis